

**ELECTION 2026 AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES (SUAPS)****DÉCISION N°2026/00112 RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES DES
REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE****La Présidente de l'Université Paris Nanterre,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE) ;

Vu le guide électoral de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le Comité Electoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/00029 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des enseignantes et enseignants d'éducation physique et sportive du conseil du SUAPS ;

Vu l'avis rendu par le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 24 mars 2026 ;

Considérant que la Présidente de l'Université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient notamment de vérifier la recevabilité des candidatures ; qu'elle ne peut laisser une liste candidate irrégulièrement constituée se présenter aux élections sans qu'il soit porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant que la Présidente de l'Université se fait assister dans cette opération par le comité électoral consultatif qui rend des avis ;

Décide**Article 1 – Objet**

Les opérations électorales visant au renouvellement complet des représentantes et représentants des enseignantes et enseignants d'éducation physique et sportive du conseil du SUAPS auront lieu du mardi 31 mars 2026 au mercredi 1^{er} avril 2026.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Listes candidates

Liste	Candidat(e)s
SPORT CAMPUS	ESTEBAN José
	AMIAUD Françoise
	TCHERNEIAN Franck

Article 3 – Exécution

La Directrice Générale des Services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND - DIAMOND

